

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mme D'Agostini, Mme Marienne, Mme Lemée, Mme Tolmont, Mme Yvon, M. Bellanger, M. Briffaut, M. Choplin, M. Guitton, M. Leffray, M. Pollefoort, M. Poulain

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéfanello, M. Béatrix (pouvoir à Mme Yvon), M. Tabellout.

Secrétaire de séance : Mme Yvon

### **Approbation du PV du 18 février 2019**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du 18 février 2019

### **1 – VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2018 ET DU BUDGET PRIMITIF 2019**

#### 1) Le compte administratif investissement – commune

Compte tenu du solde de la section investissement en fin d'exercice 2018 (-655 808.56 €), du report du solde de l'exercice 2017 (199 145.78 €), des restes à réaliser en dépenses (- 72 555.49 €) et recettes (+ 289 089.80 €), le bilan en fin d'exercice 2018 est de – 240 128.47 €.

#### 2) Le compte administratif fonctionnement

Ensuite le conseil municipal examine le compte administratif de fonctionnement 2018. Celui – ci laisse apparaître, compte tenu des dépenses (306 454.92 €) et des recettes (405 450.33 €) un résultat comptable de 98 995.41 € pour l'exercice 2018 auquel il convient de rajouter le solde de clôture de l'exercice 2017 (500 425.79 €) pour arriver à un solde cumulé en fin d'exercice 2018 de 599 421.20 € avant virement à la section investissement.

Pour l'équilibre de la section investissement, l'affectation obligatoire est de 240 128.47 €. Cette opération porte le solde définitif de la section fonctionnement à 359 292.73 €.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation de ce solde en recettes de fonctionnement 2019.

#### 3) Approbation du compte de gestion

Après l'énoncé des résultats du compte de gestion de la commune présenté par le receveur municipal, le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 4) Budget prévisionnel 2019

##### ➤ ***Budget prévisionnel investissement***

Les principaux projets d'investissement sont :

Remboursement du capital des emprunts	13 970
Remboursement des cautions des loyers	1 773,00
certificat électronique (signature électronique + licence ségiliog)	2600,00
Achat matériel divers (dont matériel école- 500€)	2 500,00
Achat de terrain – frais d'acte	1900.00
Achat de gros matériel – tracteur tondeuse	18 100.00
Achat de matériel de cuisine	4 000.00
Accessibilité	13 805.22
Liaisons douces	18 000

Salle multifonctions	1 103 650
M.A.M. Maisons d'Assistants Maternelles (prix TTC)	12 814.66
Travaux en régie atelier communal	10 000
ENIR – Matériel Informatique	7 000
Centrale de chauffe	60 0000
Amortissement subvention CCBC	4510
Dépenses imprévues	1 500,00

Le budget prévisionnel investissement 2019 s'équilibre à 1 732 785.66 € en recettes et en dépenses, sans virement prévisionnel de la section fonctionnement.

➤ **Budget prévisionnel de fonctionnement**

Le budget prévisionnel communal 2019 de fonctionnement s'équilibre à 740 0002.79 € en recettes et en dépenses.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2019 et le compte administratif de l'exercice 2018.

## **2 – MISE EN VENTE DE 2 PARCELLES CONSTRUCTIBLES**

Le cabinet Air Géo a présenté une proposition de bornage permettant de mettre en vente 2 terrains : un de 400m<sup>2</sup> et un autre 600m<sup>2</sup>.

Monsieur Pollefoort propose au conseil de vendre les terrains non viabilisés et d'arrêter un prix de vente au m<sup>2</sup>.

Une discussion s'engage pour arrêter un prix au m<sup>2</sup> et sur la surface à vendre ; à savoir, soit 2 terrains de 400 et 600 m<sup>2</sup>, soit un terrain de 1000 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de mettre en vente 2 parcelles de 400 et 600 m<sup>2</sup> au prix de 40 € le m<sup>2</sup>. Il charge le maire d'appliquer cette décision. Il précise aussi, qu'en cas de difficulté pour vendre ces 2 terrains, le maire mettra en vente une seule parcelle de 1000 m<sup>2</sup>.

Pour : 9 ; Contre : 4

## **3 - FINANCEMENT CENTRALE DE CHAUFFE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Pollefoort informe le conseil municipal que pour financer le projet salle de chauffe, la commune peut bénéficier d'une aide de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de l'Energie). Il sollicite l'autorisation du conseil pour déposer cette demande.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande auprès de l'ADEME.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Restaurant scolaire**

Le maire informe le conseil municipal que la personne recrutée au 1<sup>er</sup> mars pour surveiller le repas du midi, la garderie du soir et le ménage des classes, ne souhaite pas poursuivre sa mission après les prochaines vacances d'avril. La mairie doit donc recruter un nouvel agent pour la rentrée des vacances d'avril.

Monsieur Pollefoort précise aussi au conseil municipal que Madame Karine Lefebvre, jusqu'ici contractuelle, a été nommée stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Enfin, une invitation a été envoyée aux parents pour présenter la nouvelle organisation dûe à la livraison des repas. Mr Launay, responsable chez scolarest, notre fournisseur de repas, sera présent et pourra répondre aux éventuelles questions des familles.

### **Salle Multifonctions**

Une réunion de la commission salle multifonctions est prévue le jeudi 28 mars à 18h à la mairie. L'architecte présentera l'avant-projet sommaire de la salle.

### **Projet social de territoire du SIVOM du bocage cénomans**

Les membres du conseil municipal, les associations et les assistantes maternelles sont invités à une réunion le 25 mars à 20h pour une présentation du projet social de territoire mené par le SIVOM du bocage cénomans.

La séance est levée à 22h40.